GROUPEMENT 82-83

Comités : 16-17-21-22-23

REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2026/2027

INDIVIDUEL 1ERE SERIE

Les Comités **Champagne Ardennes**, **Seine et Marne, Normandie, Nord pas Calais, Picardie** organisent le Championnat individuel **1ERE SERIE** qui attribue le titre de Champion de zone et qualifie les mieux classés pour la finale nationale qui aura lieu du ***7 mai au 9 mai 2027 à MARBOZ (AIN)***

Ce championnat est ouvert à tout joueur « **1ère Série** » licencié dans son Comité à jour de sa cotisation 2026-2027.
Nombre de 1ère série 2026-2027 : joueurs sur les deux zones

Règlement : Fascicules 1 et 3 + le présent règlement. Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.

Nombre de joueurs qualifiés : **8** pour la finale nationale.

ACCUEIL ET MISE EN PLACE DES JOUEURS

Pour toutes les compétitions et pour la 1ère séance :

- L'horaire d'accueil des joueurs et de mise en place est indiqué sur la fiche spécifique à la compétition. Présence obligatoire avant l'horaire de mise en place.

Pour les séances suivantes, l'heure de mise en place sera fixée par l'arbitre à l'issue de la séance précédente. Passée l'heure de mise en place, le règlement fédéral relatif aux pénalités de 0,5% par tranche de 5 minutes sera appliqué. Après 15 minutes le joueur peut être scratché et l'arbitre peut faire jouer le ou les remplaçants prévus.

L'inscription pour un championnat a pour objectif de connaître le nombre de participants afin d'anticiper la mise en place et l'organisation du tournoi. Elle est obligatoire : une semaine avant l'épreuve

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

Inscrits	Séance1	Organisation	Eliminés	Séance 2	Organisation
15	15	Howell 16		15	Howell 16
16	16	Howell 16		16	Howell 16
19	19	5 en ligne	**3**	16	Howell 16
20	20	5 en ligne		20	5 en ligne
23	23	6 en ligne	**3**	20	5 en ligne
24	24	6 en ligne		24	6 en ligne
27	27	7 en ligne (4 étuis/table)	**3**	24	6 en ligne
28	28	7 en ligne (4 étuis/table)		28	7 en ligne (4 étuis/table)
	31		**3**	32	2X4 en Howell
32	32	2X4 en Howell			

Le Championnat se déroule en **1 finale de 2 séances** qui se jouera après midi et soir

Attention : Selon le nombre de joueurs inscrits, Une séance 3 peut avoir lieu si le nombre de joueurs inscrits n'est pas un multiple de 4
Dans ce cas le champion sortant puis les joueurs les mieux classés au classement national, seront qualifiés directement pour la séance 2.

- **Séance 1 :** Elle se fera par tirage au sort intégral. Nombre d'étuis joués = 20 minimum.
  A l'issu de la 1ère séance, des joueurs peuvent être éliminés en cas de table relais et l'arbitre indiquera l'heure du début de la 2ème séance**.**
- **Séance 2 :** Selon le classement de la première séance, la mise en place de la deuxième séance se fait d'après le classement de la première séance. Nombre d'étuis joués = 20 minimum

Le classement final se fait sur l'ensemble des 2 séances.
A l'issue de la compétition, il y aura **8 joueurs qualifiés** pour la finale nationale 7 ***mai au 9 mai 2027 à MARBOZ (AIN)***

Champion sortant : Dutheil Jean-Yves :

Date et Heure	**Samedi 12 décembre 2026 (12h45 assis)**
Lieu	**Salle d'armes** **2 place du Général de Gaulle** **27500 Pont-Audemer**
Arbitre	Olivier AUBERT
Inscription	Date limite inscription au samedi 5 décembre 2026 à 0h00 Inscription auprès de Olivier AUBERT Mail : olivier.aubert@aperam.com Tél : **06-08-92-13-26**
Indice Pcn	1,8
N° Tableau Pcn	3831101
Nombre de Qualifiés	**8**

Les mains des preneurs seront préparées par l'arbitre, les mains de défense et le chien seront distribués à la table par le preneur. La cadence est fixée à 10 minutes par donne (jeu et reconstitution). Il est obligatoire de jouer 4 étuis par tables pour respecter l'équité en ne faisant pas attaquer un joueur contre les 3 autres. **Le silence est de règle durant les donnes.**

La mise en place de la première séance sera faite par le logiciel de la FFT en mode aléatoire. A l'issue de la 1ère séance, les derniers de chaque ligne au plus bas pourcentage pourront être éliminés. Uniquement s'il y a une table relais. Le nombre maximum d'éliminés sera de 3 Joueurs.

La mise en place de la deuxième séance sera faite en serpentin. L'inscription au Championnat implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

Droit d'inscription :
30€ par joueur pour les deux séances.
Ce droit d'inscription sert à payer les PCN, Arbitre. Après déduction des dépenses et le défraiement des 8 joueurs qualifiés, le reliquat sera redistribué à chaque comité au prorata du nombre de joueurs qualifiés de chaque comité.

INDICE – COEFFICIENT – PP
INDICE PCN Finale = **1.80**
Les PP seront attribués au 1/3 des joueurs limités à 12 en fonction du nombre des participants.

NB Joueurs	**Attribution de PP – 1ère Série**											
	1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**12**
20	21	17	14	11	9	7	6					
24	22	18	15	12	10	8	6	5				
28	23	19	15	12	10	8	7	5	4	4		
32	24	20	16	13	10	8	7	6	5	4	3	
36	25	20	16	13	10	9	7	6	5	4	3	3

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

L'arbitre peut infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,50 d'abaissement de pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.
Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante. Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

DROITS DES JOUEURS - RECLAMATION
Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 24 heures au Président de la commission concernée, la décision sera notifiée à l'intéressé

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi.

TELEPHONE PORTABLE et Animaux domestiques

Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leur portable du début et jusqu'à la fin de chaque séance.
Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

En cas de non-respect de ces règles, le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.

Le Directeur d'Epreuve, en accord avec l'arbitre, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Validé le 12/11/2026

Le Directeur d'Epreuve et Responsable de Zone 82 -83

Géraldine MEYNET et Olivier AUBERT